

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 4 Lausanne, 5 Mars 1863. VIII^e Année

SOMMAIRE. — Rapport de la commission des experts pour les armes à feu portatives. — Guerre d'Amérique. — Nouvelles et Chronique.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DES EXPERTS POUR LES ARMES A FEU PORTATIVES,

AU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL.

(Majorité).

Monsieur le conseiller,

Par suite de l'arrêté de l'Assemblée fédérale enjoignant, avant l'adoption d'un nouveau modèle de fusil, la continuation d'essais comparatifs entre le fusil de chasseur et les armes proposées par la commission des experts, celle-ci se réunit au commencement de mars à Berne. On fixa sous votre présidence les nouveaux modèles à établir et décida d'examiner également et lors des essais comparatifs le calibre de 40''' proposé par une minorité de la commission. En conséquence on s'accorda à faire confectionner pour être employés à ces essais :

2 fusils de chasseurs d'ordonnance du calibre de	34,5 — 36,5'''
2 » avec un canon de 2'' plus	
long du calibre de	34,5 — 36,5'''
4 fusils d'infanterie du calibre de	40 — 42''' et
quelques fusils de chasseurs et carabines amenés à	
ce calibre.	
4 fusils d'infanterie du calibre de	43 — 45'''